



## Indemnité d'occupation

-----  
Par Isabelle p

mon ex mari réclame une indemnité d'occupation alors que :

l'apport de la maison a été apporté par mes soins  
le crédit a été payé par mon salaire uniquement (plus petit que celui de mon ex mari)  
le reste du crédit (après séparation jusqu'à remboursement total) a été remboursé par mes soins aussi.

En a-t-il le droit?

Avez-vous eu déjà ce cas??

Bonjour et merci pour vos marques de politesse  
CG du forum

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour? Merci ?

Si vous habitez la maison de manière privative, il a tout à fait le droit de réclamer une indemnité d'occupation.  
selon l'article 815-9 du code civil

Elle se déduit des remboursements du crédit que vous avez fait seule.

Et tout ceci en proportion de vos droits indivis dans ce bien.

Le calcul va aboutir à un solde à votre crédit ou à votre débit.